

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 17 mars 2025.

-20%
sur les honoraires
avec le *Mandat HUMAN*

VENTE⁽¹⁾

PRIX DE VENTE NET	HONORAIRES TTC ⁽²⁾
de 0 € à 49 999 €	5 000 €
de 50 000 € à 59 999 €	12 %
de 60 000 € à 69 999 €	11,3 %
de 70 000 € à 79 999 €	10,6 %
de 80 000 € à 89 999 €	9,9 %
de 90 000 € à 99 999 €	9,2 %
de 100 000 € à 119 999 €	8,6 %
de 120 000 € à 139 999 €	8 %
de 140 000 € à 159 999 €	7,5 %
de 160 000 € à 179 999 €	7,1 %

PRIX DE VENTE NET	HONORAIRES TTC ⁽²⁾
de 180 000 € à 199 999 €	6,8 %
de 200 000 € à 239 999 €	6,5 %
de 240 000 € à 279 999 €	6,2 %
de 280 000 € à 319 999 €	5,9 %
de 320 000 € à 359 999 €	5,6 %
de 360 000 € à 439 999 €	5,3 %
de 440 000 € à 519 999 €	5 %
de 520 000 € à 679 999 €	4,7 %
de 680 000 € à 839 999 €	4,4 %
au delà de 840 000 €	4,2 %

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

ÉVALUATION PROFESSIONNELLE : 250 € TTC

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

LOCATION⁽³⁾

HABITATION PART LOCATAIRE

**Visite, dossier
et rédaction du bail**

- Zone non tendue: **8€ /m²**
- Zone tendue: **10€ /m²**
- Zone très tendue: **12€ /m²**

État des lieux

3€ /m²

HABITATION - PART PROPRIÉTAIRE: 9% TTC

**Visite, dossier
et rédaction du bail**

**9% du loyer annuel
hors charges**

Entremise

État des lieux

(3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

PARKING ET GARAGE

20% TTC du loyer annuel
Honoraires partagés par moitié
entre le bailleur et le locataire

BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

25% TTC du loyer annuel
Honoraires à la charge
exclusive du locataire